24 juin 1791

8°

Case
FRC
786

DÉCRET

CONCERNANT

LA LIQUIDATION ET LE REMBOURSEMENT

DE LA DETTE DE L'ÉTAT,

Du 24 Juin 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ouï le rapport de son Comité central de Liquidation, qui lui a rendu compte des vérifications & rapports faits par le Commissaire du Roi, Directeur-général de la liquidation, décrète qu'en conformité de ses précédens décrets sur la liquidation de la dette publique & sur les fonds destinés à l'acquit de ladite dette, il sera payé aux personnes ci-après nommées, & pour les causes qui seront pareillement exprimées, les sommes suivantes :

SAVOIR;

1°. Arriéré du Département de la Guerre.

Différens Entrepreneurs & Fournisseurs, tant en bois, en lumières aux troupes, que traitement dans les hôpitaux militaires.

Hayem-Vorms, bois & lumières à la garnison de Metz, à la charge de la déduction des 4 deniers pour liv. . 50,930# 6s 3d

M & W 1499

Reynaud, bois & lumières dans les garnisons d'Alsace, à la charge de la retenue des 4 den. pour liv. . . .	65,041#	05	08
Les administrateurs du régiment du maréchal de Turenne, pour traitement des vénériens & galleux de ce corps, en novembre & décembre 1788, à la charge de la retenue des 4 deniers pour liv.	167	14	3
Les administrateurs de l'hôpital de Sedan, pour le supplément des journées de soldats qui ont été reçus dans cet hôpital en 1788, & les deux premiers mois 1789, à la charge de la retenue des 4 deniers pour liv.	1,238	17	10
L'hôpital d'Armentières, pour supplément des journées de soldats malades, reçus & traités dans cet hôpital les six derniers mois 1788, à la charge de la retenue des 4 d. pour liv. . . .	1,331	1	6
Violet, pour transport de bois de chauffage des troupes à Landrecy en 1789, à la charge de la retenue des 4 deniers pour liv.	424	3	
Le régiment de Champagne, pour paiement des journées des soldats & sous-officiers qui ont été traités dans l'hôpital régimentaire en 1787 & 1788, à la charge de la retenue des 4 d pour l.	14,760	3	3
Collardeau fils, pour réparations à la place de Rocroy, à charge de la retenue des 4 d. pour liv.	5,684	14	6
Daclin, imprimeur à Besançon, pour frais d'impressions, à la charge de retenue des 4 d. pour liv.	649	15	
Anisson du Perron, pour impressions par lui faites dans le département de la guerre, pendant l'année 1789, à la charge de la retenue des 4 deniers pour liv.	19,874		
Viomenil, colonel d'infanterie, pour gratification extraordinaire pendant			

l'année 1789, à la charge de la retenue des 4 d. pour liv.	3,600ᵗᵗ	0ſ	0ᵈ
Les héritiers de Leclerc de la Tacherie, pour ſes appointemens en qualité d'intendant des armées du Roi pendant les mois de novembre & décembre 1786, à la charge de la retenue des 4 d. pour livre, & en juſtifiant par eux de leurs qualités d'héritiers.	2,500		
Diré, apothicaire de la ville d'Aire, pour médicamens par lui fournis au régiment de Perche, depuis le mois d'août 1788, juſqu'au 26 décembre de la même année, à la charge de la retenue des 4 deniers pour liv.	1,789	18	
Delhbecq, député à l'Aſſemblée nationale, au nom du directoire de Lille, pour le prix des chevaux & voitures qu'ils ont fait fournir aux troupes pendant l'année 1789.	7,824	2	6
Méric, pour le rembourſement des avances par lui faites pendant les années 1788 & 1789, pour ramonage des cheminées des bâtimens militaires des villes de Perpignan, Collioure & autres places de guerre du Rouſſillon, à la charge de la déduction des 4 den. pour livre.	801	19	6
Mollet, pour prix de réparations par lui faites aux caſernes d'Aveſne, en 1789, à la charge de la retenue des 4 deniers pour livre.	1,055	9	8
Vatar Brutté de Remur, imprimeur du Roi à Rennes, pour impreſſion pour le ſervice de la guerre en 1789, à la charge de la retenue des 4 deniers pour livre.	1,554		
Buret, pour fournitures de lits aux Invalides de Paris & des environs, pendant l'année 1789, à la charge de la retenue des 4 d. pour liv.	8,650		
Piato, pour bois & lumières fournis aux			

troupes en garnison au château de Lourdes, pendant l'année 1789, à la charge de la retenue des 4 deniers pour livre. . . . . 674# 9s 9d

Paon, pour bois & lumières aux troupes en garnison à Dieppe, pendant l'année 1789, à la charge de la retenue des 4 den. pour livre. 13,701 2 6

Dufayt, pour bois & lumières aux troupes du Hainault en 1789, à la charge de la déduction des 4 deniers pour livre. 520

Reignier, imprimeur à Perpignan, pour impressions faites pour le compte du Gouvernement, à la charge de la retenue des 4 d. pour liv. 2,878

Bar, entrepreneur de l'hôpital militaire de Saint-Amand, à la charge de la retenue des 4 d. pour liv. 14,390

Cademom, pour supplément des journées des soldats qui ont été reçus dans l'hôpital de Bellegarde pendant l'année 1788, à la charge de la retenue des 4 d. pour liv. 350 16

Lambert de la Gace de Becourt, pour construction d'un abreuvoir à Maubeuge, & sauf la déduction des 4 d. pour liv. 3,200

Bonnard, garde-magasin des effets du Roi à Lyon, pour ses appointemens pendant les six derniers mois 1789. . 352

Saulnier, pour bois & lumières aux troupes en garnison à Falaise pendant les six derniers mois 1788 & l'année 1789, sauf la déduction des 4 deniers pour liv. 1,976

Bailly, contrôleur de la caserne militaire de Saint-Denis, pour la plus-valeur du pain de munition fourni à ladite caserne pendant l'année 1788, à la charge de la retenue des 4 deniers pour liv. 4,365 16 9

Le Brun, pour bois & lumières aux troupes en garnison à Bordeaux pendant les six derniers mois 1789, à la charge de la retenue des quatre den. pour livre.	12,696#	19ſ	4d
29 Parties prenantes, en TOTAL. .	242,982	9	7

2°. Arriéré de la Maison du Roi.

Gages à différentes personnes du service du Roi pour les années 1786, 1787, 1788 & 1789.

Jacques Bluteau, fort-d'eau.	183#	15ſ	3d
Jean-Louis-Joseph de Béarn-Beon, aumônier ordinaire de Madame Adélaïde.	213	2	10
Victor Bessière, clerc de chapelle & oratoire du Roi.	112	5	
Claude de Luzines, valet-de-chambre. .	521		
Antoine-Louis Vassal, apothicaire. . .	1,461	5	6
Louis-Guillaume le Veillard, gentilhomme servant.	505	1	8
Olivier l'Hoste, aumônier.	218	15	
Gérard Vanspaendonek, Peintre. . .	502		
Croville, valet-de-chambre de Madame Victoire.	417	10	
Marie de Durfort, dame d'atour de Madame Victoire.	7,034	13	4
Pierre-Paul Bardon, huissier du cabinet de Madame Victoire.	508	6	8
Ulric-Marie-Anne de Najac, chapelain de Madame Adélaïde.	76	2	8
. . . . . Michel, médecin du Roi. . .	876		
Allard-Joseph Robert, apothicaire. . .	1,303	13	4
Armand-Henri Boutet d'Ecqvilly, maître-d'hôtel du Roi.	109	10	
La succession de Louis-Cercelot, huissier de salle du Roi.	243	15	
Marc-Antoine Laffilé, garçon de la chambre de Madame Adélaïde. . .	101	3	4

Louise-Françoise Laffilé, coiffeuse de Madame Adélaïde.	101#	3ſ	4d
Bernard-François Chauvelain, maître de la garde-robe du Roi.	3,598		
Pepin, garçon de la chambre de Madame Adélaïde.	101	3	4
Etienne-Jacques-Louis Hertelou, maître-d'hôtel du Roi.	73		
Jean-Jacques Lion, valet de garde-robe de Madame Adélaïde. . . .	101	3	4
Louise-Gabrielle la Guepierre de la Roche, femme-de-chambre de Madame Adélaïde.	101	3	4
François-Emmanuel Guignard, ancien secrétaire d'Etat.	2,746		
Jean-Baptiste-Antoine Tonnelier, valet-de chambre de Madame Adélaïde. .	190	15	
Saulet, sommier de la chapelle de Madame Adélaïde.	445	19	3
André-Emmanuel-Denis Mercier, valet de garde robe de Madame Adélaïde. .	101	3	4
Marie-Madeleine-Victoire Durege, femme Caron, coiffeuse de Madame, fille du Roi.	96	17	6
Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont de Villequier, premier gentilhomme de la chambre du Roi.	6,175	6	8
Girard, porte-faix de la chambre de Madame Adélaïde.	141	3	4
Tharin, porte-faix.	16	3	
Georges Forquenot, porte-manteau du Roi.	521		
Pierre-Michel Hennin, secrétaire de la chambre & cabinet du Roi. . .	624		
Auguste-Savinien le Blond, maître de mathématiques des enfans de France. .	2,642		
Marie-Marguerite Pernot, première femme-de-chambre de Madame Elizabeth.	1,153	15	10
Marie-Barbe Benard, femme-de-chambre de Madame Elizabeth.	280	6	8
Joseph-Antoine Meunier de Castor, valet-de-chambre du Roi. . . .	1,042		

Auguſtin Dubois, valet de-chambre du Roi.	253#	10ſ	0ª
Marie-Sophie Malivoire, femme Legendre, femme-de-chambre de Madame Elizabeth. . . .	103	3	4
Jeanne-Françoiſe d'Aigremont Malivoire, femme-de-chambre de Madame Elizabeth.	280	6	8
Alexandre-Marie-Louis-Charles Lallemant de Nantouillet, maître des cérémonies.	721		
Françoiſe-Claire Caqueroi de Bonicourt de Sarnay, femme-de-chambre de M. le Dauphin.	96	17	6
Alexandre-Roger-Louis Alliot, huiſſier de ſalle du Roi.	82	1	6
Pierre Allard, garçon de la chambre de M. le Dauphin.	63	5	7
Charles-Louis Tupigny, valet-de-chambre du Roi.	521		
Jacques-François Luberſac, aumônier ordinaire de Madame Victoire. . .	472	7	
Angélique-Beatrix Frenel, femme l'Ecuyer, coiffeuſe de Madame Adélaïde. . .	101	3	4
Antoine-François Bonnefoy, huiſſier ordinaire du chambellan du Roi. . .	176	11	3
Marie-Clémentine-Fortunée Damieth, femme Collet, femme-de-chambre de Madame Victoire.	98	9	2
Louiſe-Elizabeth Jallot Collet, première femme-de-chambre de Madame Adélaïde.	1,071		6
Matthieu Chabanacy, clerc de chapelle de Madame Victoire.	80	2	
Marie-Louiſe-Maurice-Elziabeth Montmorenci-Laval, dame d'atours de Madame Adélaïde. . . .	7,554		
Jean-Baptiſte-Thereſe Lannoy, garçon de la chambre de Madame Adélaïde. . .	101	3	4
Marguerite-Roſalie Leguay, femme Léonard, coiffeuſe de Madame Elizabeth.	103	3	4
. . . Fortin, valet-de-chambre du Roi.	1,042		

Marie-Jeanne Royer Beliard, femme-de-chambre de M. le Dauphin. . . .	96#	17ſ	6d
. . . . Deleros, ſommier de chapelle de Madame Victoire. . . .	445	19	3
. . . . Louſtonneau, chirurgien des enfans de France & de Madame Adélaïde	6,770	13	4
Françoiſe-Geneviève Pollard Lemoine, première femme-de-chambre de M. le Dauphin.	8	2	6
Charlotte-Marie Lemoine, femme-de-chambre de Madame, fille du Roi. . .	70	11	8
Pierre-François de Montqueron, huiſſier de la chambre du Roi. . . .	437		
Jean-Baptiſte-François Marchais, huiſſier de la chambre du Roi.	437		
Jean-Népomucene Pigrais, huiſſier de la chambre du Roi. . . .	437		
Jean-Baptiſte-Guillaume Ballon de Lugny, huiſſier de la chambre du Roi. . .	437		
Alexis l'Hoſte de Selancy, huiſſier de la chambre du Roi. . . .	437		
Germain-André Soufflot, huiſſier de la chambre du Roi. . . .	437		
Jacques-François Pallas, huiſſier de la chambre du Roi. . . .	437		
Etienne Antoine Bechepois, huiſſier de la chambre du Roi.	437		
Alexandre Thierry, huiſſier de la chambre du Roi (ſa ſucceſſion).	437		
Jean-Joſeph Groſnaire la Bapaumerie, huiſſier de la chambre du Roi. . . .	437		
Pierre-Alexis Vulfray de Salornay, maître d'hôtel du Roi. . . .	109	10	
Mattheu-François Gouttard, maître-d'hôtel du Roi	146		
François Guerin, huiſſier de la ſalle du Roi.	487	10	
Pierre Pajot, clerc de la chapelle de Madame Victoire. . . .	160	4	
Pierre-Philippe le Boucher, gentilhomme-ſervant du Roi	252	10	10
Antoine Caüel, garçon de la chambre de Madame Victoire.	50	11	8

Jean-Charles Thommerel, garçon de la chambre de Madame Victoire. . . .	50#	11ſ	8d
Marie-Joſeph-Emmanuel de la Foſſe de Rouville, femme-de-chambre de Madame Adelaïde.	50	11	8
Jeanne-Thérèſe Goermans de Roube, femme-de-chambre de Madame Elizabeth.	103	3	4
Marie-Madeleine le Meuſnier Freſtel, blanchiſſeuſe.	96	17	6
Amélie-Gabrielle Sergent, femme Regardin, femme de-chambre. . . .	96	17	6
Marie-Françoiſe-Victoire Douſtet, femme Poirier, femme-de-chambre. . . .	140	3	4
Jeanne-Louiſe Simon, femme-de-chambre de Madame Adélaïde.	50	11	8
Pierre-Louis Sourdon Dumeſnil, maître à écrire des enfans de France. . . .	533	10	
Joſeph-Benjamin Hertwick Vanderlinden, valet-de-chambre du Roi. . .	1,042		
Louis-Antoine-Nicolas Huet, huiſſier du cabinet de Madame Adélaïde. . . .	508	6	8
Pierre-Antoine Lebœuf, huiſſier de la chambre de Madame Adélaïde. . .	254	6	8
Veuve Marchand, femme-de-chambre de Madame, fille du Roi. . . .	141	3	4
Catherine Gillette Bourdin, femme-de-chambre de Madame Victoire. . .	101	3	4
Henriette Indrion, femme de-chambre de Madame, fille du Roi. . . .	141	3	4
La ſucceſſion de Geneviève-Jacqueline Lemaire, empeſeuſe de Madame Adélaïde.	2,013	10	
Henry-Joſſe Bournot, porte-faix de la chambre de Madame Adélaïde. . .	16	3	
Louiſe Bonnaire, femme Bournot, porte-chaiſe d'affaire de Madame Adélaïde.	344		1
Les héritiers de François Jadin, huiſſier du cabinet de Madame Victoire. . .	508	6	8
Marie-Julie Alery, femme Huet, femme-de-chambre de Madame Victoire. . .	101	3	4

Madeleine Danges, coiffeuſe de Madame Victoire.	101#	3ſ	4d
Guillaume-Louis de la Foſſe, valet-de-chambre de garde-robe du Roi. . . .	247	6	8
René Girard, contrôleur de la maiſon du Roi.	283	10	
Benoît Grellet, chapelain du Roi par quartier	166		
Claude-Vincent de Georges, ſommier de la chapelle du Roi. . . .	492		
Louis-Marie-Jacques Almaric de Narbonne, chevalier d'honneur de Madame Adélaïde.	3,318		
Antoine-François Chertemps, portemanteau du Roi.	1,042		
Guillaume Berry, lavandier du linge du corps du Roi.	461	10	
Nicolas Lamy Gouge, horloger valet-de-chambre du Roi.	61	12	11
Marie-Madeleine Leſchevin, première femme-de-chambre de M le Dauphin.	168	7	6
Catherine-Louiſe Darnaudin, femme du Tilloy, femme-de-chambre de Madame Victoire.	101	3	4
Michel-Jean Baudière de Laval, maître à danſer des enfans de France. . . .	3,517	6	8
Louis-Pierre Lepecq de Liſle, valet-de-Chambre du Roi.	521		
Charles-François de Lahaie, clerc de la Chapelle du Roi.	112	5	
Nicolas-Martin Juliot de Fromont, maître-d'hôtel du Roi.	73		
Jérôme Dubois, huiſſier des ballets du Roi.	105	7	6
Jean-André Noll, ſommier de chapelle du Roi.	492		
La ſucceſſion d'Etienne Bourdet, dentiſte du Roi.	252	13	11
111 parties prenantes. Total. . .	78,344	18	8

Bâtimens du Roi.

Différens Entrepreneurs, ouvriers & fourniſſeurs pour les années.

Randon, ſculpteur.	34,265#	14ſ	3d
Sylvain Lay, dit Berichon, charpentier.	39,631	12	3
Alinquant, machiniſte.	155	5	
Lavande, cordier.	245	3	6
Faroux, Taillandier.	167	19	
Maréchal, épicier.	159	1	
Tartanſon, ferblantier.	833	3	8
Claude Buſſat, terraſſier.	8,653	15	
Charles-Philippe Diot, tourneur.	198	3	
Baptiſte Serin, voiturier.	244		
Dufeu, veuve Croſnier, peintre.	5,669	18	
Mouton fils, maçon.	12,490	4	8
François, tonnelier.	69		
Beauvalet, ſculpteur.	10,781	1	9
Sauvage, peintre du Roi.	11,948		
Les héritiers de Rozetti, fumiſte.	11,749	5	
Pauly, mâçon.	215,928		5
Maréchaux le jeune, charpentier.	33,034	11	5
François & Louis-Gatien Maréchaux, charpentiers.	422	8	8
Aubinot jeune, vitrier.	8,425	14	
Aubinot l'aîné, vitrier.	24,941	9	11
Guilleminet jeune, tapiſſier.	180	8	
Laurent père & fils, couvreurs.	31,275	11	8
Goué, marchand épicier.	1,234	10	
Nicolas Diacre, carriert-reillageur.	1,644	2	3
Caly fils, plombier.	56,619	16	2
Caly père, terraſſier.	1,162	1	4
Caly fils, terraſſier.	4,485	16	9
Ravoiſier, jardinier.	88		
Pittoin, doreur.	8,618	4	
Berthelemy, peintre du Roi.	12,113		
Bertoliny, poëlier.	7,708	2	
Colſon, menuiſier.	990		
Siroy, vitrier.	124	13	6
Laplace, ſculpteur.	8,500	15	3
Guillaumot, chaudronnier.	332		

Rouſin, charpentier. . . .	73 liv	14 ſ	9 d
Bourgeois, peintre.	5,986		
Gremillon, tanneur. . . .	151	8	
Arnoult, ancien notaire à Paris, repréſentant Goutières, doreur. . . .	20,513	2	6
Balan, diſtillateur. . . .	594	8	3
Auger, terraſſier.	29,843	14	
Varin père, terraſſier.	853	15	
Varin fils, terraſſier.	8,872	5	6
Mangot, charpentier de bateaux. . .	284	19	
Claude Hanoyé, charpentier. . . .	1,278	15	1
Lucas & Gondoin, plombiers. . .	4,129	6	3
François Houzelot, terraſſier. . .	790	3	
Pecoul, maçon.	13,096	16	4
49 parties prenantes. Total. . . .	641,558	19	1

Ecuries du Roi.

Traitement & ſubſiſtance à différens cochers, palefreniers, poſtillons, & autres employés dans les écuries du Roi, pour les années.....

La veuve de Fournier, palefrenier. . . .	137	10
La fille de Villon, palefrenier. . .	112	10
Ravache, délivreur.	750	
La veuve de Dewart, portier. . . .	137	10
Vallier, portier.	562	10
La veuve de Villard, palefrenier. . .	137	10
La veuve de Baptiſte, palefrenier. . .	137	10
La veuve de Chedoux, portier. . .	150	
La Violette, pour gratification annuelle.	112	10
Hautmont, palefrenier.	343	15
La veuve de Dauphin, palefrenier. . .	137	10
La veuve Mollet.	187	10
La veuve de Philippe Guy, ſous-piqueur.	300	
Baltz, ſuiſſe.	150	
La veuve de Bonnamour, portier. . .	300	
Demars, palefrenier.	137	10
Laroche, cocher.	750	
La veuve de Corpellier, palefrenier. . .	112	10
Deully, portier.	487	10

David, portier.	112#	10ſ
Auriau, portier.	487	10
Flanc, portier.	487	10
David, portier.	342	9
Dehors, garçon d'attelage.	440	
Fournier, palefrenier.	343	15
Fournier 2e., palefrenier.	75	
Jacquet, garde-meuble.	247	10
Jacquet père, garde-meuble.	481	5
La veuve de Coulon, palefrenier.	137	10
Cajotte, garde-meuble.	60	
Fraiſe, garde-meuble à Compiegne.	975	
La veuve de Breſſan, garçon des pages.	225	
La veuve de Grammont, ſous-piqueur.	300	
La veuve de Vallon, palefrenier.	137	10
La veuve de Maſſon, palefrenier.	137	10
La veuve de David, palefrenier.	137	10
Philippe, portier.	412	10
La veuve de Chenay, palefrenier.	137	10
Bourbonnois, garçon maréchal.	225	
Leferme, palefrenier.	440	
La veuve de Séline, palefrenier.	137	10
Lallemand, palefrenier.	343	15
Dégageux, palefrenier.	343	15
Céleſtin, palefrenier.	343	15
Louis fils aîné, palefrenier.	343	15
Leplarre, palefrenier.	343	15
Laurent, palefrenier.	343	15
Grondelet, palefrenier.	343	15
Hamel cadet, palefrenier.	343	15
Lacoche, palefrenier.	343	15
Leſueur, palefrenier.	343	15
Guilbert, palefrenier.	343	15
Hamel l'aîné, palefrenier.	343	15
Lauret, charretier.	687	10
Hubert, charretier.	825	
Chatelin, portier.	487	10
Dupont, palefrenier.	343	15
Gaillard, palefrenier.	343	15
Femme Greſſet, portière.	412	10
Martin, garçon d'attelage.	426	5
Roullière, poſtillon.	426	5
Veuve Michaux.	137	10

Montvoiſin, porteur ordinaire. . .	675#	ſ
Vincent, palefrenier.	343	15
Raffit, balayeur.	522	10
Robinet, éperonnier.	550	
Vincent, palefrenier.	576	5
Lacouture, palefrenier.	343	15
Denis, ſous-piqueur.	768	15
Rouard, ſous-piqueur.	768	15
Flamand, palefrenier.	343	15
Commercy, palefrenier. . . .	343	15
Maſſé, poſtillon.	440	
Collignon, palefrenier. . . .	343	15
Giraux, élève.	593	15
David, garçon d'attelage. . . .	426	5
Rabaſſe, garçon d'attelage. . . .	426	5
Joſeph, palefrenier.	456	5
Baillet, palefrenier.	343	15
Montainville, palefrenier. . . .	343	15
Labranche, palefrenier.	418	15
Begard, garçon d'attelage. . . .	440	
Fricotté, garçon charron. . . .	550	
Fauvel l'aîné, garçon de ſellerie. . . .	730	
Verdun, bourrelier.	550	
Deſcourt, cocher.	750	
Clermont, palefrenier.	343	15
Bouquet, portier.	112	10
Baillet l'aîné, palefrenier. . . .	343	15
Chatillon, palefrenier.	343	15
Chauvin, palefrenier.	343	15
Chevalier cadet, palefrenier. . . .	343	15
Vernier, palefrenier.	343	15
Dauphiné, garçon maréchal. . . .	90	
Paulthon, palefrenier.	343	15
Paquet, palefrenier.	343	15
Baugillon, palefrenier.	343	15
Chedoux le jeune, palefrenier. . .	343	15
Mathurin l'aîné, palefrenier. . .	343	15
Dunas, palefrenier.	343	15
Petit, palefrenier.	343	15
Compère, garçon d'attelage. . . .	426	5
Laborde, ſous-piqueur.	1,083	15
La veuve de la Ravine, piqueur. . .	600	

La Ravine.	618#	15s	
La veuve de la Pierre, palefrenier.	137	10	
Reiff, garçon des pages.	436	10	
Renaud, palefrenier.	418	15	
Piedcoq père, cocher.	550		
Pichard, garçon d'attelage.	550		
Munnier Aubin, cocher.	750		
Aubin l'aîné, postillon.	550		
Aubin cadet.	550		
Aubin jeune.	550		
La veuve de Lorry.	137	10	
La veuve de Matteau, garçon des pages.	150		
Coulray, portier.	150		
Meunier l'aîné, cocher.	750		
Damour, garçon d'attelage.	440		
La veuve de Plumeray, palefrenier.	137	10	
Berry, portier.	562	10	
Boileau, portier.	562	10	
Wauffy, portier.	528	5	
Ouvrard, élève aux attelages.	550		
Delorme, piqueur.	1,052	10	
Blanchard cadet, palefrenier.	343	15	
Georges, élève.	593	15	
Saint-Jean, piqueur.	708	15	
Caffé, palefrenier.	426	5	
Cauler, commiffionnaire des pages.	375		
Murphy, piqueur.	1,052	10	
Dambreville, palefrenier.	343	15	
Tifferon, maréchal.	225		
Filzanne, palefrenier.	426	5	
Foucault, palefrenier, élève aux attelages.	576	5	
Rivière, palefrenier.	343	15	
La Plaine, palefrenier.	343	15	
La Marine, palefrenier.	343	15	
Nivet, garçon d'attelage.	440		
Nouette, argentier, pour fes attributions.	4,783		
Ledit Nouette, pour avance par lui faite.	26,349	16	2
Ledit Nouette, pour avance par lui faite.	12,960		
Feval, garçon d'attelage.	426	5	
Pellier, élève de l'équipage.	593	15	
Martin cadet, élève d'équipage.	481	5	
Legrand, palefrenier.	343	15	

J60

La veuve de Martin, palefrenier.	137#	10ſ
Laval, dit Gérard, portier.	487	10
Nutin, garçon d'attelage.	426	5
Pierre, palefrenier.	343	15
Le Merle.	343	15
Oſſemont, porteur ordinaire.	675	
La veuve Dubuiſſon, palefrenier.	137	10
La veuve de Mennel, garçon de bureau.	187	10
Perſon, ſous-piqueur.	768	15
La veuve de Deſertau, palefrenier.	137	10
François, ſous-piqueur.	731	5
La fille de François, palefrenier.	137	10
Fremy, palefrenier.	343	15
Devers, dit Antoine, palefrenier.	426	5
La veuve de Bredot, palefrenier.	187	10
La veuve de Marin, palefrenier.	137	10
La veuve de Deſpagne, palefrenier.	137	10
La veuve de Dambreville, éperonnier.	75	
Chidoux cadet, palefrenier.	343	15
Wittemann, palefrenier.	343	15
Huſſon, palefrenier.	343	15
Leroux, piqueur.	2,658	
La veuve de Leroux, piqueur.	600	
La veuve de Michel Leroux, piqueur.	300	
La veuve de Clauze, piqueur.	225	
Lenoir, garçon d'attelage.	426	5
La veuve de Racaris, délivreur.	90	
La veuve Crepin, garde-meuble.	225	
La veuve de Dare, médecin de chevaux.	600	
Nicol, palefrenier.	343	15
Perſon, piqueur.	798	15
La veuve de Rouſſelin, palefrenier.	112	10
Blanchard, portier.	412	10
Tiſſerau, portier.	412	10
Billard, garçon d'attelage.	426	5
Bezailles, maréchal.	550	
Dianon, maréchal.	550	
Rottier.	550	
Lalande, maréchal.	550	
Bouquet, maréchal.	550	
Veuve Goffard, dit Liégeois, portier.	300	
Simon, élève de l'équipage.	481	5
Goffard, palefrenier.	343	15

Case FRC 786

Lepas, portier. . . .	412#	10s	8
Paulin, portier. . . .	412	10	
Mathurin Royer, palefrenier. . . .	343	15	
Veuve de Maſſon, garçon des pages. .	75		
Grumeau, ſuiſſe. . . .	600		
Veuve de Royer, palefrenier. . . .	137	10	
Hyacinthe, palefrenier.	343	15	
Treſſigny, palefrenier. . . .	343	15	
Veuve de Pellier, piqueur. . . .	600		
Lejeune, palefrenier.	343	15	
Lachenay, palefrenier. . . .	343	15	
La fille de René, dit Mignières, palefrenier.	75		
Berthault, palefrenier.	426	5	
Lelièvre, portier. . . .	184	10	
Mathias, palefrenier.	343	15	
Veuve de Lapierre, palefrenier. . .	137	10	
Guy, concierge à Compiègne. . .	1,671	5	
Lacoche, portier. . . .	342	3	9
Chevigny, palefrenier.	343	15	
Charpentier, dit Mignières. , . .	343	15	
Lacroix, palefrenier. . . .	343	15	
Veuve de Morizot, garçon des pages. .	300		
Manuel, palefrenier.	343	15	
Jacquet fils, garçon garde-meuble du Manège.	481	5	
Veuve de Darcon, cocher. . . .	187	10	
De Saint-Hilaire, garçon d'attelage. .	426	5	
Mignières, palefrenier.	343	15	
Duchemin, cocher.	750		
Chanvières, garçon d'attelage. . .	426	5	
Lavigne.	184	10	
Veuve de Gauret, palefrenier. . .	112	10	
Daouſt, palefrenier. . . .	183	15	
Michel fils, élève de l'équipage. . .	481	5	
Coupé, élève de l'équipage. . . .	481	5	
Gervais, ſous-palefrenier. . . .	618	15	
Coupé, piqueur de l'équipage. . .	1,068	15	
Tribout fils, palefrenier. . . .	418	15	
Louis Lauder, portier.	418	15	
164 parties prenantes. Total. . .	135,053	17	9

Petite Écurie.

Guiotton, dit Berry, portier. . .	200#	5	8
Valentin Boileau, portier. . . .	200		
La ſucceſſion d'Antoine l'Anglois, dit Ménard, poſtillon.	100		
Louis-Guillaume Gougeon, palefrenier.	100		
Nicolas Colmar, piqueur. . . .	200		
Guillaume Gontier, dit Baſſemont. . .	100		
Louis Chatelain, palefrenier. . . .	100		
La ſucceſſion Maſſé.	200		
Antoine Curat.	100		
Daniel Aubert, peintre, pour Bourgnigal, ſellier.	15,000		
André Villion, palefrenier. . . .	100		
Martial-Victor Vaillant, entrepreneur pour l'éclairage. . . .	21,818	7	10
Pierre Dapeſtegny, marchand bottier. .	10,251		
13 Parties prenantes. Total. . . .	48,469	7	10

Gouvernement de la Muette.

Différens Employés & Fourniſſeurs pour les années.....

Barbier, marchand de grains & de fourrages.	70,821	4	
Guyot, épinglier.	2,597	16	
Potté.	75		
Dolly.	45		
Veuve Mortier.	225		
Touſſaint, ſerrurier.	1,889	5	6
La Maréchauſſée de Paſſy. . . .	300		
Brunot, balayeur. . . .	341	5	
Delatte, garçon du château. . .	775		
Martin, balayeur. . . .	341	5	
André, frotteur. . . .	341	5	
Noblet, frotteur. . . .	341	5	
Gérard, garçon du château. . .	700		
Duché, maçon.	7,562		

Victor, suisse des appartemens.	1,007#	10s	3
Esnoux, Cordier.	780		
Père Sidoux, chapelain du château.	225		
Veuve Piavent.	416	5	
Saint Germain.	225		
Nerville.	341	5	
Saulti, garde.	341	5	
Fournier, garçon du château.	700		
Guy, garde-général.	4,761	1	6
A son garçon.	341	5	
Mallet, couvreur.	744	19	
Aux trois suisses de patrouilles.	1,023	15	
Guyon, charretier.	416	5	
Sautereau, chirurgien.	1,433	6	8
Custer, suisse de la porte.	328	15	
Merlet de Saint-Hugues, greffier.	105		
Veuve Lallier, faisandière.	425		
Beaupré, femme de basse-cour.	4,112	18	
Gauché, treillageur.	612	14	2
Le Maire, menuisier.	4,661	3	2
Bouquault, menuisier.	451	19	
Hottegindre.	82	10	
35 Parties prenantes. Total.	109,891	12	

Comédie Italienne.

Aux Comédiens italiens, pour ce qui leur est dû de leur pension pour les années 1788 & 1789.	30,000
A la charge par eux de rapporter quittance par-devant notaires, avec copies collationnées de l'arrêt du conseil du 25 décembre 1779, qui leur enjoint de faire entre eux un acte de société, & de le faire confirmer & approuver par le Roi; ainsi que dudit acte de société & lettres-patentes du 31 mars 1780.	
1 Partie prenante. Total.	30,000

Jurandes & Maîtrises.

Indemnités ou rembourſemens.

Claude Bonnivard, tailleur.	368#	8ſ	10d
Jacques Argant, *idem.*	342	18	11
Jean-Pierre Boël, *idem.* . . .	356	12	2
Joſeph Fromenteau, *idem.* . .	350	6	1
Joſeph Munon, *idem.* . . .	352	10	7
Pierre-François Aribal, *idem.* . .	348	3	11
Joſeph Alavoine, *idem.* . .	57	6	10
Pierre Jouet, taillandier. .	152	8	11
Pierre Thibault, ſerrurier. . .	357	17	9
François Motard, *idem.* . .	346	2	2
Jean-Baptiſte Gagnant, *idem.* . .	442	16	8
Denis Breteaux, Faïancier. .	405	9	
Jean-Pierre Capené, coiffeur. . .	171		5
Joſeph Givelot, *idem.* . . .	145	1	8
Marie-Antoine Ribot, *idem.* . .	213	9	2
Jean-Marie Ledagré, *idem.* . .	143		5
Germain Duteil, *idem.* . .	191	7	11
Nicolas Benat, *idem.* . . .	193	13	9
Théodore Touſſaint, *idem.* . .	177	18	9
Jean-Antoine de Melun, *idem.* . .	203		5
René Jacques Chevalier, *idem.* . .	167	7	8
Jean Perruche, *idem.*	206	5	10
Jean-Pierre-Charles Olivier, couvreur. .	244	8	10
Anne Catherine Lecomte, femme Villain, tailleur.	356	4	5
François Vornier, tabletier. . .	360	18	4
Claude Denis, *idem.* . . .	351	12	3
Louis Royer, *idem.* . . .	391		
Charles-Vincent Renſeur, *idem.* .	359	10	6
Etienne-Clair Moulinet, amidonnier. .	293	5	
Pierre-Hiacinthe Lobbé, faïancier. .	418	15	
Jean Douzon, tabletier. . .	35	139	4
Pierre-Jacques Lambert, coiffeur. .	162	8	9
François Durand, *idem.* . .	210	14	7
François Savouret, *idem.* . .	185	6	8
François Tabuſſet, *idem.* . .	163	17	1
Nicolas Bellet, *idem.* . . .	145	5	10
Jean-Baptiſte Gaudichet, *idem.* . .	205	2	9
Pierre-Denis-Balthazard Aubineau, *idem.*	192	8	9

Annet Jarrige, coiffeur. . . .	186#	17ſ	1₰
François Lagrange, *idem.* . .	154	13	9
Louis-François-Joſeph Maury, *idem.* .	141	14	9
André-Nicolas Berthault, couvreur. .	470	14	7
Jean-Pierre Clouzat, tailleur. . .	172	15	
Jean de Verlettes-Desbruges, *idem.* .	198		6
Louis-Silveſtre Ligé, maçon. . .	343	12	2
Clément Dany, faïancier. . .	421	19	7
Pierre Blû, menuiſier. . . .	281	16	1
François Thiéry, tailleur. . .	172	12	2
Jacques-Philippe Volet, *idem.* . .	368	1	8
François Faulet, fils de René, arquebuſier.	332	13	4
Jacques-Louis Caffin, tabletier. . .	398	13	10
Charles-Joſeph-Denis Michault, *idem.* .	380	11	1
Claude Simonin, tabletier. . .	371	8	10
Louis Barenge, faïancier. . .	346	7	1
Etienne-Louis Blain, *idem.* . .	446	11	3
Jean-Louis Franpart, tailleur. . .	335		
Vincent Ravenel, arquebuſier. . .	314	7	9
Louis-Alexis Vitry, tailleur. . .	276	18	10
Edme Pougny, *idem.* . . .	215	7	2
Laurent Péchin, *idem.* . .	57	13	9
Alexandre Touche, chandelier. .	247		3
Jean-Jacques-Marie Meller, tailleur. .	372	13	4
Juſtin Duplay, menuiſier. . .	273	10	1
Jean-Henri Lay, tailleur. . .	228	8	10
Jacob Clique, *idem.* . . .	361	14	6
Jean-Nicolas Croizé, maçon. . .	416	10	
Jean Charvaux, tailleur. . .	348	7	9
Marie-Françoiſe Huguenin, *idem.* .	201	7	9
Pierre Dauckwareb, *idem.* . .	391	4	5
Pierre Ruffel, *idem.* . . .	212	16	1
Bernard-Siméon Janſon, menuiſier. .	229	8	1
Joſeph Moſturs, tailleur. . .	362	18	4
Jean-Joſeph Chépige, *idem.* . .	371	12	9
Jean-Louis Berin, *idem.* . .	390	2	2
Iſaac-Auguſte-Marie Bandelot, *idem.* .	183	17	2
Jean-Gérard Matfeld, *idem.* . .	209	15	2
Marguerite Perret, femme Lion, *idem.*	228	10	7
Jean-Adrien Baudry, *idem.* . .	191		6
Guillaume Creſt, *idem.* . .	57	13	10

François-Bernard, tailleur.	221#	16s	1d
Pierre Jeanty, *idem.*	174	13	10
Jacques Lecerf, chandelier.	57	1	4
Denis Filassier, tailleur.	357	1	8
Richard-Alexandre Petit, menuisier.	224	8	11
Jacques Rainfray, ferrurier.	395		
Thomas Ruffroy, tailleur.	339	15	
Jean-Joseph Naudin, *idem.*	391	4	5
Nicolas Chalet, *idem.*	217	3	11
Honoré Mortal, *idem.*	228	11	8
Jean-Claude Mulot, *idem.*	179	2	9
Joseph Goujard, *idem.*	362	5	6
Jean-Claude Lauvas, *idem.*	366	18	4
Henri-Laurent Courbes, *idem.*	379	9	5
François Visser, *idem.*	393	10	11
Marie Dourlent, veuve Mougin, *idem.*	354	11	1
Charles-Joseph Pérard, *idem.*	367	9	5
Alexis Pouzand, *idem.*	390	13	4
97 Parties prenantes. Total.	27,165	2	10

Arriéré du Département de la Finance.

Traitemens & fournitures pendant les années 1785 *à* 1789.

Bruneau de Baumez, ancien procureur-général au ci-devant parlement de Douai	3,000	
Gauthier-Desibert, de l'Académie des inscriptions & belles-lettres.	1,000	
Chapt de Rastignac, colonel au régiment Royal-Dragons.	462	
Denis, marchand parcheminier.	7,509	
De la Rue, contrôleur général des entrées de Paris.	15,000	
Menon, entrepreneur de la manufacture de haute & basse lisse établie à Beauvais.	51,976	8
6 Parties prenantes. Total.	78,947	8

Département des Monnoies.

Bezin, ſerrurier machiniſte, pour ouvrages de ſerrurerie & machines par lui faits & fournis pour le département des monnoies, pour les années 1786, 1787, 1788, 1789 & 1790, la ſomme de.	40,062#	6ſ	8d
1 Partie prenante. Total.	40,062	6	

Ponts & Chauſſées.

Girouard, entrepreneur des ponts & chauſſées dans la ci-devant généralité de Montpellier.	44,186	12	3
A la charge de rapporter, lors de la délivrance de ſa reconnoiſſance définitive de liquidation, certificat, tant de l'ordonnateur du tréſor public, que du tréſorier du département des ponts & chauſſées, qui conſtate que tout ou partie de ſa créance ne lui a pas été payée.			
1 Partie prenante. Total.	44,186	12	3

Rembourſement d'acquiſition faite par le Gouvernement.

A Victurnien-Jean-Baptiſte-Marie de Rochechouart, la ſomme de quatre cent mille livres actuellement exigible, & faiſant moitié des huit cent mille livres qui lui reſtent dues ſur le prix principal de la vente par lui faite au Gouvernement, de la terre de l'Iſle-Dieu, avec les intérêts qui peuvent être dus au premier janvier 1790.

Les autres quatre cent mille liv. devant, aux termes du contrat de vente, être retenues pour sûreté des fonds des

douaires mentionnés audit contrat, & jusqu'aux époques y fixées. 400,000ᵗᵗ

A la charge par ledit de Rochechouard,

1°. De rapporter un certificat de l'adjudicataire-général des fermes, qui atteste n'avoir rien payé à compte du principal de huit cent mille livres ; de justifier, par un certificat de l'ordonnateur du trésor public, de la quotité des intérêts de son prix, qu'il a pu recevoir, soit de l'adjudicataire des fermes, soit du trésor public, jusqu'au premier janvier 1790.

2°. De la retenue des quatre cent mille l. qui, sur ledit prix, avoient été stipulées payables : savoir ; deux cent mille liv. en 1790, & pareille somme en 1791 ; & néanmoins doivent, aux termes du contrat de vente, être retenues pour sûreté des fonds des douaires mentionnés audit contrat de vente, & jusqu'à l'ouverture de ces douaires.

3°. De justifier, par extraits & expéditions en formes authentiques, des contrats de mariage établissant lesdits douaires, pour s'assurer de leur quotité, & qu'ils ne dépassent pas les dix mille liv. de rente y mentionnées.

4°. De justifier de la main-levée & radiation des oppositions formées au sceau du décret, commencées conformément à l'édit de 1693, à la requête du ci-devant procureur-général du ci-devant parlement de Paris, & qu'il n'en a pas été formé de nouvelles.

Et cependant l'Assemblée nationale décrète qu'à la requête & diligence des commissaires du Roi près les tribunaux de district dans le ressort desquels est située la terre vendue par ledit de Rochechouart, & ses dépendances,

Il ſera obtenu des lettres de ratification ſur le contrat du 11 février 1785; & qu'en conſéquence il ſera ſurſis au paiement des ſommes décrétées & des intérêts dudit capital, leſquels courront juſqu'à quinzaine après l'obtention & expédition deſdites lettres de ratification.

1 Partie prenante. Total. 400,000ᵗᵗ

Dettes ſur le ci-devant Clergé.

L'Aſſemblée nationale déclare créanciers légitimes de la Nation, les perſonnes qui vont être dénommées, pour les cauſes qui vont être expliquées. En conſéquence décrète qu'elles ſeront payées des ſommes ci-après, & qui ſont actuellement exigibles.

SAVOIR;

Le ſieur Sauveur, la ſomme de quatorze mille ſix cent quatre-vingt-trois livres quatorze ſols, pour rembourſement de finance, ſupplément de finance & droit de ſceau de l'office de receveur des décimes du diocèſe de Rennes, dont il étoit pourvu, ci. 14,683ᵗᵗ 14ſ

Avec les intérêts, à compter du premier ſeptembre 1790, juſqu'à l'expiration de la quinzaine de la ſanction du préſent décret.

La Broſſière-Rozeau, pour fournitures d'ornemens & autres meubles par lui faites à l'abbaye de Vaucelles, diſtrict de Cambrai, département du Nord, la ſomme de dix-ſept mille ſix cent liv. payable de la manière ſuivante: ſavoir; ſix mille ſix cent livres rembourſables dès-à-préſent; ſix mille livres payables

le 6 octobre 1791 ; & les cinq mille liv. reſtantes, le 6 octobre 1792, avec les intérêts dégradatifs, à meſure des rembourſemens, à compter du 7 avril 1791 ſeulement, ci . . . . . 17,600ᵗᵗ ſ 8

Etienne Bladviel, homme de loi à Figeac, pour fourniture de vin & argent prêté pour l'entretien de la communauté des religieux du couvent de Linard, la ſomme de dix-ſept cent ſoixante-dix-ſept livres, avecles intérêts, à compter du 27 novembre 1790, ci. . . . 1,777

Jean Pélegri, prêtre-vicaire de la paroiſſe de Thermes, pour rembourſement du prêt par lui fait à la ci-devant abbaye de Mercoire, ordre de Cîteaux, le premier octobre 1787, la ſomme de trois mille ſix cent livres, ci. . . . 3,600

Avec les intérêts, à compter du 19 janvier 1791.

Binet, architecte, pour réparations & conſtructions par lui dirigées à la maiſon épiſcopale de Rennes, la ſomme de cinq mille cent treize livres, ci. . 5,113

A la charge par ledit Binet de remettre les mémoires certifiés & viſés par les directoires de diſtrict & de département de Rennes, & de Lille & Vilaine, qui établiſſent le montant de ſa créance, au bureau général de la liquidation ; en outre, la ſentence rendue par le préſidial de Rennes le 16 octobre 1790 ; ainſi que l'état extrajudiciaire notifié au procureur-général-ſyndic, à la requête dudit Binet, le 17 du même mois, leſquelles deux pièces ſont mentionnées dans les actes de vérification & arrêtés faits par les directoires de diſtrict de Rennes & du département de Lille & Vilaine.

Jean-Baptiſte Michel, chirurgien à Moulins, pour médicamens faits & fournis

à la sœur Adélaïde de Sainte-Claire de Moulins, depuis le 22 décembre 1788, jusqu'au 25 septembre suivant, la somme de cent quatre-vingt liv. sept sous six deniers, ...	180	7	6
Avec les intérêts, à compter du 28 octobre 1790.			
Charles-Joseph Bataudier, homme de loi à Pontarlier, pour remboursement du prêt par lui fait aux ci-devant religieux Augustins dudit lieu, le 20 mars 1789, la somme de treize cents livres, avec les intérêts, à compter du 5 mars 1790, ci	1,300		
A l'égard des frais & dépens faits par ledit Bataudier, & par lui réclamés, l'Assemblée déclare que ceux seulement faits antérieurement au mois de mars 1790, sont liquidés à la somme de quatorze l. douze s. onze d., ci. . . .	14	12	11
A l'égard de la réclamation faite par Jeanne-Françoise Rone-Manon, l'Assemblée déclare qu'elle n'est point créancière de la Nation, & que sa créance doit être acquittée par les religieux, sur leur traitement, sauf au directoire du district de Besançon, dans le cas d'insuffisance d'un traitement, à ordonner que cette somme sera payée sur ce qui a été ou pourra être recouvré des quatre mille deux liv. 18 s. 6 den. de revenus arriérés, portés en reprises dans le compte des religieuses bénédictines de la ville de Besançon.			
7 Parties prenantes. Total. . . .	44,268	12	11

Et à la charge, par toutes les parties comprises au présent état, de se conformer, chacune en droit-soi, aux décrets de l'Assemblée, pour obtenir leur reconnoissance

définitive de liquidation, & leur rembourſement à la caiſſe de l'extraordinaire.

L'Aſſemblée nationale, ouï le rapport de ſon comité central de liquidation, qui lui a rendu compte du rapport du commiſſaire du roi, directeur-général de la liquidation, ſur la réclamation de la ci-devant maréchale de Mirepoix, déclare qu'au moyen du traité qui a uni la Lorraine à la France, la dame de Mirepoix eſt créancière de l'État; en conſéquence, décrète qu'elle continuera de jouir de la rente viagère de vingt-quatre mille livres, argent de Lorraine, faiſant, argent de France, à raiſon de 774^{tt} 4^{ſ}, argent de France, pour mille livres, argent de Lorraine, celle de dix-huit mille cinq cent quatre vingt livres ſeize ſols, pour laquelle dernière ſomme il lui ſera délivré par le commiſſaire du Roi, directeur-général de la liquidation, une reconnoiſſance de ladite rente viagère à elle conſtituée originairement par le duc Léopold de Lorraine, payable par les payeurs des rentes ſur l'Etat, & ce, à compter du premier janvier 1790.

Décrète en outre ce qui ſuit:

ARTICLE PREMIER.

Les offices des payeurs & contrôleurs des rentes, dites de l'ancien clergé, leſquels offices ont été ſupprimés par la Loi du 29 novembre dernier, ſeront, tant pour les porteurs de finances dont l'intérêt leur étoit payé par le ci-devant clergé, que pour celles dont l'intérêt étoit payé par l'Etat, liquidés ſur le pied de l'évaluation que leſdits payeurs & contrôleurs en ont faite en 1776, pour ſe conformer à l'édit de 1771, en y ajoutant toutefois les augmentations de finances qu'aucuns d'eux juſtifieroient avoir payées depuis ladite évaluation.

II.

Conformément à l'article III de la Loi du 29 novembre 1790, les propriétaires deſdits offices ainſi liquidés, ſeront rembourſés, ſavoir: les contrôleurs, immédiatement après leur liquidation & la remiſe de leur regiſtre de contrôle, & les payeurs, après la reddition de l'arrêté définitif de leur

compte, ſuivant le mode de comptabilité qui ſera inceſſamment décrété.

III.

Juſqu'audit arrêté définitif, leſdits payeurs pourront retenir, à titre de compenſation, avec tout ou partie de leur finance, le montant des parties non-réclamées, ou debets dont ils ſont dépoſitaires, & dont ils ont fourni des états au vrai, certifiés d'eux au bureau général de liquidation; & les intérêts de leur finance demeureront, à compter du jour qu'ils auront eu cours, compenſés avec les intérêts du montant deſdits débets, leſquels ſeront cenſés avoir eu cours à partir de la même époque, & ſur le même pied.

IV.

Au moyen des retenues & compenſations ordonnées par l'article précédent, le tréſor public ſera chargé du paiement de ces anciens débets aux parties qui en ſeront créancières, à meſure qu'elles ſe preſenteront, dans les formes preſcrites; & les fonds à ce néceſſaires ſeront fournis par le tréſorier de l'extraordinaire.

V.

Ceux deſdits payeurs qui voudront employer une partie de leur finance en paiement de domaines nationaux, pourront obtenir des reconnoiſſances proviſoires juſqu'à la concurrence ſeulement de la moitié de ce qui reſtera dû de leur finance, après la déduction de la ſomme à laquelle s'élève le plus fort des débets compris aux états au vrai par eux fournis, lequel eſt de 182,759^{liv} 9^{s} 4^{d}.

Ces reconnoiſſances ſeront reçues en paiement de biens nationaux; & les biens nationaux payés avec ces reconnoiſſances, par quelques perſonnes qu'ils ayent été acquis, & de quelques mains qu'ils proviennent, demeureront affectés à la comptabilité deſdits payeurs, & l'intérêt de la ſomme portée auxdites reconnoiſſances ceſſera à compter de la date d'icelles.

VI.

Leſdits payeurs & contrôleurs deſdites rentes ſeront payés

de leurs gages & taxations, & jouiront de leur traitement ordinaire, jusques & compris le 31 décembre 1790, à compter de laquelle époque ils seront payés de l'intérêt de leur finance de la manière & jusqu'aux époques fixées par les précédens décrets, à la charge de la compensation mentionnée en l'article III ci-dessus.

L'Assemblée Nationale décrète que les brevets de reconnoissances des créances sur les établissemens ecclésiastiques supprimés, ne seront délivrés que d'après la représentation d'un acte du tribunal du district du domicile du créancier, portant que celui-ci a juré & affirmé que sa créance est légitime, que les causes en sont véritables, & qu'elle n'a pas été acquittée.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

		Parties prenantes			
Arriéré du Département de la Guerre.		29	242,982 liv.	9 s.	7 d.
Maison du Roi.	Personnes du service du Roi.	111	78,344	8	8
	Bâtimens.	49	641,558	19	1
	Ecuries.	164	135,053	17	9
	Petites-Ecuries.	13	48,469	7	10
	Gouvernement de la Muette.	35	109,891	12	
	Comédie Italienne.	1	30,000		
Jurandes & Maîtrises.		97	27,165	2	10
Finances.	Traitemens.	6	78,947	8	
	Monnoies.	1	40,062	6	
	Ponts & Chaussées.	1	44,186	12	5
	Acquisitions faites par le Gouvernement.	1	400,000		
Dettes sur le Clergé.		8	44,268	12	11
		516			
TOTAL général.			1,920,931 liv.	6 s.	11 d.